

AUX PRIÈRES

- À son domicile de Mont-Joli, le 18 février 2019, est décédé à l'âge de 81 ans et 2 mois M. **Édouard Smith**, époux de Mme Lucille De Champlain. Les funérailles ont été célébrées en l'église de Sainte-Flavie le samedi 2 mars dernier. Il était le frère de l'abbé **Jean-Louis Smith**.
- À la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB de Rivière-du-Loup, le 27 février 2019, est décédé à l'âge de 81 ans et 3 mois M. **Gérard Lévesque**, époux de Mme Marguerite Fraser. La famille recevra les condoléances au funérarium Marc-André Rioux de Rivière-du-Loup le vendredi 8 mars, du 19 h à 21 h 30 et le samedi, jour des funérailles, dès 9 h. Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Patrice de Rivière-du-Loup le samedi 9 mars à 10 h 30. Il était le père de M. **Steve Lévesque**, animateur de pastorale à l'Établissement de détention de Rimouski et intervenant spirituel au Centre hospitalier La Mitis.
- À l'Hôpital régional de Rimouski, le 28 février 2019, est décédé à l'âge de 55 ans et 7 mois M. **Serge Jacques**, époux de Mme Diane Gosselin. La famille recevra les condoléances à la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent, site du mausolée Élisabeth-Turgeon à Rimouski, le dimanche 10 mars de 9 h à 12 h. Un moment de recueillement et d'hommages aura lieu à 11 h. Il était le frère de M. **Richard Jacques**, d.p.

Qu'ils reposent en paix.

DU BUREAU DE L'ARCHEVÊQUE

Agenda de Mgr Denis Grondin

Mars 2019

- | | |
|----------|--|
| 7 | Réunion du Bureau de l'Archevêque
Visite des confirmands de Saint-Narcisse à l'archevêché |
| 8 | Célébration à la Maison de la Madone de Rimouski |
| 9 | Ressourcement du Renouveau charismatique à l'église Saint-Pie-X de Rimouski |
| 11 | Intervention auprès des prêtres <i>fidei donum</i> |
| 12 au 15 | Plénière de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec à Trois-Rivières |
| 18 | Réunion avec les Services diocésains |
| 19 | Réunion du Bureau de l'Archevêque
Réunion du Comité des nominations |
| 21 | Rencontre et échange à la polyvalente Paul-Hubert de Rimouski |

Denis Grondin
Archevêque de Rimouski

DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

Calendrier des prochaines retraites conjointes pour les prêtres

La retraite sacerdotale diocésaine avec les prêtres de La Pocatière aura lieu du 19 au 24 mai prochain. Le prédicateur sera Mgr **Quesnel Alphonse**, montfortain, évêque du diocèse de Fort-Liberté, en Haïti, d'où viennent deux prêtres *fidei donum* de notre diocèse, les abbés **Pierre Guerrier** et **Rodelain Blaise**. La retraite des diocèses de Gatineau et de Mont-Laurier aura lieu du 10 au 24 juin 2019. Le prédicateur sera Mgr **Michel Dubost**, eudiste, évêque émérite du diocèse d'Évry-Corbeil-Essones, en France. Cette retraite est offerte aux évêques et aux prêtres de la province, quel que soit leur diocèse. Finalement, le diocèse de Gaspé offrira une retraite sacerdotale du 25 au 30 août prochain à la base de plein air de Bellefeuille, à Chandler, sous le thème « Conversion missionnaire ». L'animateur sera Mgr **Claude Champagne**, oblat de Marie Immaculée, évêque d'Edmundston.

Les évêques se prononcent sur le port de signes religieux dans l'enseignement

Vous trouverez à l'[annexe 1](#), le communiqué intégral émis le 6 mars 2019 par l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) concernant le port de signes religieux. Ce communiqué concerne particulièrement les enseignantes et les enseignants des écoles publiques. Pour toute information additionnelle, consultez le site internet de l'AECQ à l'adresse suivante : <https://evequescatholiques.quebec>.

Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap

L'équipe du secrétariat des pèlerinages du sanctuaire Notre-Dame-du-Cap – un lieu de recueillement et de prière depuis 1888 – a le mandat d'accompagner les groupes avant, pendant et après un pèlerinage au sanctuaire. La nouvelle agente en charge des groupes francophones, Mme **Christiane Caron**, vous invite à communiquer avec elle si vous désirez organiser un pèlerinage au cours de la saison 2019. Les documents d'inscription sont disponibles sur le site internet du sanctuaire à l'adresse <https://www.sanctuaire-ndc.ca>. Pour obtenir plus d'informations, on peut s'adresser au secrétariat par courriel (pelerinages@sanctuaire-ndc.ca) ou par téléphone (1-819-374-2441, poste 709).

Suivi du dossier de la cathédrale

Les nombreux commentaires positifs reçus des citoyens et des intervenants du milieu permettent d'avancer avec optimisme vers la réalisation d'un projet de transformation de la cathédrale. Quelques opposants ont manifesté leur désapprobation à la vision présentée lors de la conférence de presse du 6 février dernier. Malgré le choc de deux visions discordantes, le travail se poursuit avec l'objectif de préserver un lieu de culte de plus petite dimension, dans un projet global innovant et accessible, selon les besoins qui seront exprimés par la population. La première étape est l'embauche d'une personne chargée de projet. Le poste sera bientôt affiché en vue de recruter celui ou celle qui répondra le mieux aux critères de sélection établis par le comité de sélection. Selon l'échéancier prévu, le poste sera affiché au cours du mois mars et un mandat a déjà été accordé pour la mise à jour du carnet de santé de la cathédrale. Ce document permettra de déterminer l'ordre prioritaire des travaux pour limiter la dégradation de l'édifice.

Ginette Larocque
Agente de communications
ginette.larocque@diocesisrimouski.com

DU SERVICE DE FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE

Formation *Être catéchète* de l'Office de catéchèse du Québec (OCQ)

La formation *Être catéchète* se poursuit, en collaboration avec l'Institut de pastorale du diocèse. Trois groupes, à Amqui, Dégelis et Saint-Ulric, ont vécu ou vont vivre les ateliers en cette année pastorale. Tous les ans, une dizaine d'ateliers d'une journée sont offerts, avec une moyenne de sept personnes participantes par atelier. Ces dernières vivent un temps de ressourcement chrétien, de partage d'expériences et d'approfondissement d'un savoir et d'un savoir-faire en catéchèse. Il est possible de former un groupe pour vivre les ateliers; nous demandons un minimum de huit personnes. Contactez-nous aux Services diocésains (418-723-4765).



Hommage aux femmes

À la veille du 8 mars, Journée internationale des femmes, nous tenons à souligner l'apport très important, même vital, des femmes à la formation à la vie chrétienne. Sans elles, que serait l'évangélisation dans notre diocèse?

La pastorale du baptême

Le Service de formation à la vie chrétienne fait présentement une tournée des unités pastorales afin de rencontrer les équipes qui préparent les parents au baptême de leur enfant. Quelques rencontres sont encore à planifier. Nous sommes à l'écoute de leurs expériences dans l'accompagnement des parents, de ce qui est fécond et des défis qu'elles rencontrent. Nous abordons l'enjeu, dans un contexte missionnaire, de continuer d'adapter les démarches qui permettent aux accompagnants et aux accompagnés de redécouvrir avec émerveillement le don de Dieu au baptême.

Nouvel outil d'animation

Les équipes de formation à la vie chrétienne (FVC), peu importe le champ d'action (préparation des parents au baptême de leur enfant, catéchuménat, éveil religieux, catéchèses de l'initiation pour les jeunes, etc.) auront bientôt un nouvel outil d'animation. Préparé par un groupe de réflexion et destiné pour l'ensemble du Québec, il a pour titre provisoire « Oser ». Il aidera à stimuler et à accompagner quiconque désire développer des approches plus missionnaires, suite à l'invitation du pape François. Le document sera présenté à l'Assemblée des évêques catholiques du Québec la semaine prochaine. Suite à son approbation, les responsables présents à la Table de la FVC du 25 avril l'expérimenteront et seront informés des applications possibles dans leur milieu.

Charles Lacroix
Responsable diocésain

DU SERVICE DE LA PASTORALE DES JEUNES

Conférence : la foi chez les jeunes



Une conférence conjointe intitulée *Comment les jeunes chrétiens d'aujourd'hui vivent et expriment leur foi?* aura lieu le jeudi 14 mars à 19 h à La maison de mon Père (547, rue Saint-Germain, Rimouski). Elle sera présentée par Mme **Sasha Valdés Torres**, responsable diocésaine de la pastorale des jeunes, et M. **Pierre-Luc Tardif**, pasteur de l'Église évangélique à La Maison de mon Père. Cette rencontre donnera l'occasion à des jeunes de témoigner des expériences marquantes qu'ils ont vécues avec Dieu. On y présentera des photos prises lors du pèlerinage des Journées mondiales de la jeunesse au Panama. L'activité se terminera par un partage des ressources pastorales destinées aux jeunes chrétiens de la région. Cette conférence est offerte moyennant une contribution volontaire. On vous y attend en grand nombre.

Sasha Valdés Torres
Responsable diocésaine

DE L'INSTITUT DE PASTORALE

Formation en accompagnement spirituel

Dans le cadre de la formation en accompagnement spirituel (FSM) dispensée à Rimouski par le Centre Manrèse de Québec, nous serons heureux de recevoir de nouvelles inscriptions pour le séminaire *L'accompagnement des communautés II : Le discernement de groupe*. Animé par Mme **Lucille Madore**, ce dernier séminaire se tiendra au Grand Séminaire de Rimouski (49, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest) le samedi 30 mars prochain. La participation au séminaire *L'accompagnement des communautés I* est un atout, mais n'est pas obligatoire. Veuillez également noter qu'une lecture préparatoire est requise avant la rencontre. Le texte est disponible à l'Institut de pastorale. On peut s'inscrire dès maintenant soit par téléphone (418-721-0167), soit par courriel (ipastorale@diocesesrimouski.com). Les frais de participation sont fixés à 20 \$ et ce montant est entièrement versé au Centre Manrèse. Les personnes qui le désirent peuvent apporter leur dîner. Bienvenue à tous et à toutes.

Inscription au *Petit Journal de l'Institut*

Vous pouvez toujours vous inscrire à la liste d'envoi du *Petit Journal de l'Institut* en me faisant parvenir votre courriel à l'adresse suivante : ipastorale@diocoserimouski.com.

Les Belles soirées musicales

Les élèves de la classe de piano de M. **Maxim Bernard** viendront nous offrir un concert dans le cadre des Belles soirées musicales du Conservatoire de musique de Rimouski. Ce concert aura lieu au Grand Séminaire de Rimouski (salle A-100) le lundi 25 mars 2019 de 19 h à 20 h. L'entrée est libre.

Les Matinées dominicales du Carême

Voici les dates et les conférences des Matinées dominicales du Carême 2019 qui se tiendront à l'église Saint-Pie-X de Rimouski (375, avenue de la Cathédrale), de 14 h à 15 h 30, durant trois dimanches consécutifs :

- 17 mars 2019 : *Prévention des abus et négligence auprès des personnes mineures*. Conférence offerte par Mme **Agathe Simard**, gestionnaire au Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de Rimouski-Neigette;
- 24 mars 2019 : *Jusqu'où me suivras-tu? Jusqu'à aimer tes ennemis?* Conférence offerte par le père **Michel Proulx**, o.praem., professeur d'exégèse biblique à l'Institut de pastorale des Dominicains de Montréal;
- 31 mars 2019 : *Ces préjugés qui nous séparent*. Conférence offerte par M. **Pierre-Luc Tardif**, pasteur de l'Église évangélique à La maison de mon Père de Rimouski.

Jean Francis Clermont-Legros, Ph.D.
Directeur

Les différents bulletins électroniques des Services diocésains

Plusieurs bulletins vous offrent du contenu d'information et de réflexion en lien avec les différents volets de la mission. Vous pouvez les consulter sur le site du diocèse grâce aux liens ci-dessous. Sur la page qui s'ouvre, une procédure est indiquée afin de vous abonner ou de retirer votre nom.

- **Liturgie et Vie** (Service de liturgie et de vie communautaire) :
<http://www.diocoserimouski.com/lit/lit-vie/index.html>
- **Vous serez mes témoins** (Renouveau charismatique) [Bulletin format papier avec extraits sur Internet] :
<http://www.diocoserimouski.com/sd/rcc/vsmt/index.html>
- **Info-caté** (Service de la Formation à la vie chrétienne) :
<http://www.diocoserimouski.com/sd/infocat/index.html>
- **Le Petit Journal de l'Institut** (Institut de pastorale) :
<http://www.diocoserimouski.com/ipar/documents.html#publ>



COMMUNIQUÉ
pour diffusion immédiate

Déclaration des évêques catholiques du Québec
à propos du port de signes religieux par les enseignantes et les enseignants

Montréal, le 6 mars 2019 — Alors que le gouvernement se prépare à légiférer pour encadrer le port de signes religieux par les personnes en position d'autorité au nom de l'État, et plus particulièrement par les enseignantes et les enseignants des écoles publiques, les évêques du Québec jugent à propos de rappeler leur position sur cette problématique et contribuer ainsi au débat.

Cette position a été présentée, entre autres, dans notre document intitulé *Catholiques dans un Québec pluraliste*, publié en novembre 2012, et dans le *mémoire de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec sur le Projet de loi n° 60* présenté en décembre 2013, et plus récemment dans la *Contribution de l'Assemblée des évêques à la consultation publique organisée par la Commission des Institutions sur le projet de loi 62* en octobre 2016.

Que l'État québécois affirme sa neutralité fait partie de ses prérogatives, et nous respectons sa compétence. Pour peu que cette affirmation de neutralité signifie que l'État n'a pas de préférence en matière de religion, plus précisément qu'il n'est ni pour ou contre telle religion, qu'il n'est pas opposé à la religion en elle-même.

Du même souffle, nous affirmons que l'État québécois se doit de respecter l'engagement pris par les États signataires de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée par les Nations Unies en 1948. Cet engagement vise en particulier la garantie que l'État protège et fasse la promotion, par ses lois et ses institutions, du libre exercice des droits et libertés. Parmi ces droits et ces libertés, figure au premier plan la liberté de conscience et de religion, tel que le stipule l'article 18 de cette Déclaration.

Le port de signes ou de vêtements manifestant une appartenance religieuse est un cas évident d'exercice de la liberté de religion. Restreindre de quelque manière que ce soit cette liberté fondamentale ne devrait se faire que sur la base de raisons graves et inattaquables.

À titre d'exemple, et c'est d'ailleurs ce que faisaient ressortir les conclusions de la commission Bouchard Taylor, il est légitime que l'État légifère à propos des personnes qui représentent l'autorité coercitive de l'État, c'est-à-dire qui exercent au nom de l'État sa capacité de restreindre les droits et les libertés de ses citoyens. Les policiers, les avocats de l'État et les juges, par exemple, exercent ce type d'autorité. Une telle autorité doit s'exercer sans aucune ambiguïté possible au nom de la neutralité de l'État : il est alors légitime et raisonnable d'interdire aux personnes qui exercent cette autorité particulière de porter

Source : Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ)

Renseignements : Mgr Pierre Murray, C.S.S.

Assemblée des évêques catholiques du Québec

Téléphone : 514-274-4323, poste 227

Courriel : pmurray@evequescatholiques.quebec ; www.evequescatholiques.quebec

quelque signe religieux que ce soit, afin qu'il soit clair que c'est au nom de l'État que cette autorité s'exerce.

Il en va tout autrement des enseignantes et des enseignants. S'ils exercent une autorité sur les enfants qui leur sont confiés, cette autorité n'a pas pour but de restreindre de quelque manière que ce soit les droits et libertés de ces enfants. Leur autorité n'a rien à voir avec celle exercée par les policiers, les avocats et les juges. Ces enseignantes et enseignants partagent la responsabilité d'assurer la neutralité de l'État à l'école, tâche dont ils s'acquitteront par leur compétence et leur professionnalisme.

À notre avis, il est tout aussi légitime que les services rendus par l'État aux citoyens se fassent à visage découvert. Les citoyens doivent avoir comme vis-à-vis un représentant de l'État qui interagit avec eux sur la base de sa compétence, du respect et de l'accueil que l'État réserve à ses citoyens. Le représentant de l'État doit également avoir devant lui un citoyen à visage découvert, condition essentielle à toute rencontre civique.

Par contre, il est erroné de penser qu'une personne qui porte un signe religieux aura nécessairement une attitude prosélyte et qu'une personne qui n'en porte pas ne sera pas prosélyte. Ce sont les actes et les attitudes qui importent, et non pas les apparences extérieures. C'est pourquoi il nous apparaît plus sage et raisonnable d'encadrer les enseignantes et les enseignants dans l'exercice de leur rôle à l'égard de la neutralité de l'école publique. La forme que prend le débat actuel sur le port des signes religieux par les enseignantes et les enseignants des écoles publiques nous fait passer à côté du véritable enjeu de leur responsabilité quant à la neutralité de l'État.

Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence le fait indéniable qu'une bonne partie de ce débat est engendré par la présence, au milieu de nous, de citoyennes de confession musulmane. À l'évidence même, le débat sur les signes religieux se concentre le plus souvent sur le voile porté par certaines de ces femmes musulmanes.

On a beaucoup insisté, au cours des dernières années, sur l'importance de l'intégration des femmes, et en particulier des femmes issues de communautés culturelles et de minorités visibles dans le monde du travail, dans la fonction publique et plus généralement dans la société. Nous croyons qu'il est du devoir de l'État de tout mettre en œuvre afin que nous puissions, collectivement, avancer sur la voie de cette intégration. Cibler un groupe particulier de femmes ne contribue en rien à ce devoir collectif d'intégration sociale et culturelle.

Face à ces manifestations religieuses légitimes auxquelles nous n'étions pas habitués, il faut, à notre avis, y voir un défi stimulant : celui d'aménager un espace public ouvert et accueillant où puissent s'exprimer, dans le respect mutuel, les valeurs et les croyances des uns et des autres et du coup, s'enrichir mutuellement par ces rencontres. S'il s'agit d'un défi, on peut aussi y voir une occasion favorable et une chance. Une chance de grandir comme collectivité. Une chance même d'ouvrir et de baliser des voies que d'autres sociétés pourront suivre.

Dans cet esprit, l'école est appelée à être un microcosme de notre société. Les enfants y apprendront à apprécier la différence, à y voir une source d'enrichissement réciproque et d'interpellation mutuelle, fondée sur le respect et l'amitié.

Comme le disait si bien le pape François aux jeunes du monde entier réunis en janvier dernier à Panama : « La culture de la rencontre est un appel et une invitation à oser garder vivant un rêve commun. Oui, un grand rêve capable d'abriter tout le monde.¹ »

¹ Discours du pape François aux jeunes réunis à Panama, 23 janvier 2019.